



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 66932

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur une initiative, lancée par le ministère précédent, visant à évaluer en fin de primaire « les attitudes des élèves à l'égard de la vie en société ». Cette enquête n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les syndicats ou les fédérations de parents d'élèves. Les syndicats, en prenant connaissance de ce questionnaire à choix multiple, découvrent un vrai sondage d'opinion en lieu et place d'une évaluation. Ainsi, s'adressant à des enfants d'une moyenne d'âge de onze ans, ce sondage ne semble pas respecter l'anonymat des élèves. Parmi les 89 questions, un certain nombre va à l'encontre de l'éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble à l'école, d'autres relativisent la force de la loi et le refus des discriminations et plusieurs font ingérence dans la sphère familiale. Il semble que les enseignants, qui transmettent ce sondage, soient mis dans une position ambiguë en décalage avec leur éthique professionnelle vis-à-vis des enfants et des parents. D'autant plus que le questionnaire des élèves est complété par des questions destinées aux directeurs d'établissement dont certaines feraient appel à l'émission de jugement de valeur sur les élèves. Il lui demande quelles dispositions il compte mettre en oeuvre pour que de telles pratiques soient exclues du cadre des institutions d'éducation laïques de la République.

Texte de la réponse

Cette enquête qui porte sur un échantillon aléatoire de quelque 15 000 élèves dans environ 500 écoles, a fait l'objet, comme toutes les enquêtes du ministère, d'une déclaration à la CNIL. Aucun traitement des données individuelles recueillies ne sera effectué. Il a été demandé aux enseignants qui ont surveillé la passation du questionnaire de « protéger l'anonymat des élèves, en mettant les livrets sous pli scellé devant eux à la fin de la passation », ceci pour que les réponses de ces élèves soient aussi sincères que possible. L'objectif de ce questionnaire est d'apprécier le degré de respect que les élèves de CM2 peuvent avoir de valeurs telles que le rejet du racisme, du sexisme, de la violence, ainsi que leur honnêteté dans la vie courante comme dans la vie scolaire et l'intérêt qu'ils accordent à un certain nombre de règles importantes de la vie en société. Les responsables du système éducatif, comme les enseignants, ont besoin de données fiables et actualisées pour arrêter des priorités d'action, de même qu'il est important que la société française sache si l'école atteint ces objectifs. Les tests effectués en préalable à la passation ont montré la pertinence des questions posées et l'intérêt qu'elles ont suscité chez les élèves qui y ont tous répondu sérieusement. De plus, de telles données ont déjà été recueillies auprès d'élèves d'âge comparable en 1994 et 1995 (il s'agissait d'élèves de 6e), et dans des conditions et des termes semblables à ceux de l'enquête en cours. La reprise à l'identique de nombre de questions de ces enquêtes doit, en effet, nous permettre d'apprécier les évolutions qui ont pu intervenir au cours de la dernière décennie. Un certain nombre de ces questions se retrouvant dans un questionnaire qu'un échantillon d'élèves de fin de collège vient de passer sur ces mêmes sujets, il sera également possible de mesurer l'évolution des attitudes des élèves entre la fin de l'école et la fin du collège. Le questionnaire adressé aux directeurs, qui respecte, bien entendu, les règles de l'anonymat, a pour objectif de recueillir des données relatives au contexte des écoles. Il a paru plus efficace - comme dans toutes les autres évaluations - de faire ce

recueil auprès des directeurs qui sont au plus près de la réalité du fonctionnement de leur école.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66932

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6071

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8776